



# Observatoire du pays des OLONNES

*Tout bon citoyen a non seulement le droit, mais encore est obligé, de publier ce qu'il croit utile au bonheur de ses semblables. [Baron d'Holbach]*

**A**u Sommaire de ce Numéro :

- La commune unique : Fusion, enfin un débat !!
- La commune unique : apparence de séduction; la vérité du porte monnaie
- Parole aux associations : L'APCPO
- L'affaire des campings : le point de vue de la Municipalité
- Un peu d'histoire locale : l'extension sablaise
- Parole aux associations : Club Pyramide "Côte de Lumière"
- Stationnement aux Sables d'Olonne : lettre de l'AGSC
- Billet d'humeur : La tentation monarchique; "J'y suis, j'y reste"

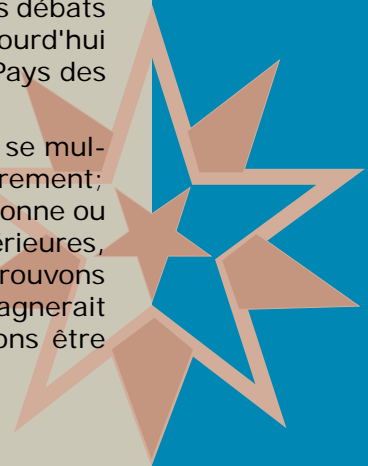


## *Le mot du président*

La Commune unique est décidément d'actualité puisque même ses adversaires se mobilisent avec des arguments spécieux voire simplistes, cela prouve que le sujet est d'importance et qu'il faut y consacrer toute notre attention. Les débats sur les organisations, territoires et responsabilités ne datent pas d'aujourd'hui comme l'illustre le regard de Mr Constant Friconneau sur le passé du Pays des Olonnes. Puisse-t-on en tirer des enseignements !

La nécessité d'associations citoyennes comme l'OPO s'impose puisque se multiplient des décisions où le citoyen est malmené parfois et concerté rarement; c'est le cas pour les nouvelles règles de stationnement au Château d'Olonne ou le traitement des résidents de camping par exemple (voir en pages intérieures, l'article sur ce sujet de l'APCPO). Sans autre commentaire, nous retrouvons dans cette affaire, une concertation entre les élus et les citoyens qui gagnerait largement à être améliorée. Il nous faut être vigilants si nous voulons être entendus, l'OPO entend bien jouer son rôle dans la vie publique.

Claude Garandeau



## La commune unique au Pays des Olonnes

Enfin un début de  
débat !!!!!



**A**u service des olonnaises et olonnais : La FAPO (Fédération des Associations du Pays des Olonnes) a été créée il y a quelques mois, et rassemble plusieurs associations citoyennes.

### Un droit d'expression qui n'est pas équilibré :

Si Monsieur Lavigne a pu faire connaître son point de vue, et de façon polémique, à la tribune des lecteurs du Journal des Sables, la réponse apportée par CACO sur le sujet n'a pas été retenue par le journal. Vous en connaîtrez la teneur en lisant les lignes ci-dessous.

Un très grand merci à Monsieur LAVIGNE pour son article dans le Journal des Sables. Au moment où, effectivement, il n'y a plus guère que QUELQUES ELUS de nos communes pour « oser » continuer à défendre un système actuel considéré comme décadent, on ne peut que se réjouir de voir une personnalité locale sortir « enfin » du bois. C'est sain pour le débat démocratique. ! Et pourtant les propos ont de quoi nous surprendre ! L'argument si souvent avancé qu'à quatre collectivités (3 communes + la CCO) on peut obtenir de meilleurs résultats qu'en se regroupant en une commune unique se fait de plus en plus rare chez les acteurs économiques de la localité et pour cause..... En tout cas, l'auteur nous permettra, je l'espère, d'exprimer une vision diamétralement opposée à la sienne.

Monsieur LAVIGNE a certes raison lorsqu'il affirme que : « l'addition de trois pauvres (il aurait même pu écrire quatre...) n'a jamais fait un riche », mais décider de regrouper ses moyens pour en confier la gestion à un seul peut être un bon début pour parvenir à un mieux être des trois. Il serait plus judicieux de mettre en évidence le principe jamais démenti, que : « la meilleure façon de régner est de travailler à la division ». Il est facile d'imaginer à qui profite ces divisions, de calculer ce que ça coûte et de faire le constat que, comme toujours, ce sont les plus pauvres qui en subissent prioritairement les conséquences. Les militants en faveur de la commune unique sont aussi d'accord avec Monsieur LAVIGNE pour dire que « trois riches associés n'ont jamais supprimé la pauvreté ». En réalité, ces mêmes militants vont bien au-delà lorsqu'ils font aujourd'hui, études et documents à l'appui, le bilan du maintien de trois municipalités et d'une Communauté de Communes et ses conséquences pour nous tous citoyens des Olonnes

Pourquoi vouloir diminuer la portée d'une démarche visant au regroupement des trois communes en y cherchant un quelconque « enjeu caché » à la lumière des considérations droite/gauche ? Aucune frénésie dans la démarche qui est la nôtre. Notre ambition est de faire enfin avancer les choses en mettant en place les conditions d'un débat qui puisse être initié par la « société civile » des Olonnes et les forces vives qui la composent, sur des enjeux qui concernent toutes les catégories de population de notre territoire.





## La commune unique au Pays des Olonnes (suite)

Le véritable objectif à atteindre est celui de l'efficacité et du bon sens. Sans entrer dans les détails, parmi tous les dossiers évoqués par Monsieur LAVIGNE, nous avons l'intime conviction que, pour bon nombre d'entre eux, le poids de nos divisions a été lourd de conséquences y compris sur celui de la santé dont il s'est fait l'expert. Que d'erreurs commises au nom de ces mêmes divisions dans les choix d'équipements, de leurs implantations, du retard apporté dans la prise en compte des besoins et de la réalisation de logements sociaux, des choix d'urbanisation, culturels etc. !!!

Les récentes difficultés financières de la Communauté de Communes dont la presse s'est fait l'écho imposent le débat. Présentement, nous avons à construire une ville, à réhabiliter des quartiers, à les rendre plus « vivants », à en créer de nouveaux, à rechercher des nouvelles « niches ambitieuses » pour notre développement économique etc. et ce n'est certainement pas en maintenant nos divisions

qu'on pourra prétendre obtenir des résultats. Nous saluons le courage des associations et des élus qui osent se déclarer favorables à la mise sur pied en urgence d'un référendum sur le sujet de la commune unique : **ALORS OSONS LE FAIRE !!!** Nous aurons ainsi une idée précise sur la vision qu'ont nos concitoyens sur la meilleure garantie d'efficacité pour assurer leur avenir et celui de leurs enfants. Ce sera aussi l'occasion de nous offrir « enfin » un vrai débat que nous aurions dû avoir depuis très longtemps. Sans se préoccuper présentement de savoir à qui profitera cette consultation sur le plan politique, on peut affirmer, en revanche, que la démocratie locale s'en trouvera grandie et aura retrouvé toutes ses couleurs.

**Signé :** Pour la Fédération des Associations du Pays des Olonnes : Jean-Claude ROSSIGNOL  
29, rue du Vallon  
85180 LE CHATEAU D'OLONNE  
Site : [citoyensolonnes.com](http://citoyensolonnes.com)

### POUR MIEUX VIVRE AU PAYS DES OLONNES, ADHEREZ A L'OPO

Secrétariat : JR Decroix, 8 Impasse des Iris 85100 - Les Sables d'Olonnes

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Profession : ..... Téléphone : .....

**Souhaite adhérer à l'OPO :** Ci-joint un chèque de 10 Euros (15 Euros pour les couples)

**Adhésion groupée - Bulletin** (Parution 2 à 3 numéros par an) + cotisation : 18 Euros par an

## APPARENCES DE SEDUCTION ET VERITE DE NOTRE PORTE MONNAIE



Dans le bulletin municipal du Château d'Olonne de 1987, le maire de l'époque (Mr LE BEL), dans un article intitulé « **les apparences de la séduction** » s'employait à avancer, arguments à l'appui, que : « *Melle FUSION s'est parée de ses plus beaux atours pour nous séduire* ».

Il ajoutait qu'il convenait de ne pas se laisser prendre, tel le « jouvenceau inexpérimenté ». S'en suivait un extrait de délibération du Conseil Municipal du Château du 23 juin 1897 concernant le projet d'annexion à la ville des Sables, de la forêt de la Rudelière. Le décor était planté : chacun chez soi et nous paierons moins d'impôts, plus de méfiance renouvelée envers le grand méchant loup désigné pour les communes périphériques (syndrome savamment entretenu de l'hégémonie sablaise).

Avec le recul, à la lumière des événements enregistrés depuis la production de cet article, on mesure mieux la tromperie. Au point que, si les conséquences de tels

comportements ne s'étaient pas révélés aussi pénalisants pour la communauté des Olonnes, on serait tenté d'en sourire. On est en droit de se demander de quel côté se trouvaient les jouvenceaux inexpérimentés ?

Même si nous nous sommes laissés abuser hier, ne soyons pas naïfs face aux nouveaux arguments avancés toujours par les mêmes élus ou leurs successeurs directs lorsqu'ils osent encore promouvoir l'intercommunalité.

De quelle intercommunalité parle-t-on ? Les événements le prouvent : l'intercommunalité telle qu'elle est vécue aujourd'hui ne correspond plus aux besoins. Principale cause de l'augmentation de nos impôts, elle ne s'est jamais imposée par ailleurs comme élément moteur de notre développement. Les arguments développés par les acteurs socio-économiques dans le cadre de l'étude « Olonnes 2020 » font apparaître la nécessité de recourir dans l'urgence à la création d'une commune unique des Olonnes et une coopération intercommunale élargie aux cantons des Achards et du Talmondais .

**Osons l'affirmer** : selon le cabinet chargé d'examiner les comptes de la CCO, le projet de la maintenir à son niveau actuel de fonctionnement nécessite une élévation annuelle du taux de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) prélevée sur les entreprises de 2% minimum. Et encore, il convient de préciser que ces ressources supplémentaires ne serviraient selon toute vraisemblance qu'à financer de nouvelles études et des frais de fonctionnement devenus très lourds. L'interrogation se fait grande aujourd'hui au niveau des entreprises sur ces aspects.



## Une gestion à optimiser !

Le paradoxe : c'est que nos communes qui répercutent de plus en plus les investissements sur la Communauté de Communes n'ont que très rarement connu un endettement aussi peu élevé et seraient en mesure de diminuer l'imposition sur les trois taxes prélevées sur chaque citoyen alors que les taux votés pour 2006 se situent entre + 1,5 et + 2 % (+ 1,75% au Château). Où se situe l'explication ? Tout simplement dans le fait que, selon la loi, la CCO ne peut augmenter le taux de la TPU que dans la limite de 1,5 fois la moyenne annuelle du taux moyen pondéré retenu par les trois communes membres pour les trois taxes (taxe d'habitation – foncier bâti et foncier non bâti). Quelle belle solidarité sur le dos du contribuable !

Les conséquences pratiques : Prenons l'exemple d'un foyer fiscal qui a supporté en 2005 une taxe d'habitation de 800 euros. Sur la base de ce qui précède, il devra supporter en 2006 un coût Supplémentaire de : Taux voté de + 1,75 % à cumuler avec le taux minimum d'augmentation annuelle des bases soit + 2 % = + 3,75 % x 800 = 30 euros .

Le même principe vaut pour le foncier bâti ou non bâti ainsi que pour la TPU.

Au total, on peut dire que pour chaque foyer fiscal, ce sont 60 à 70 euros que nous aurons en moyenne à verser pour le maintien d'un système désuet qui ne profite de l'avis des experts qu'à une poignée d'élus.

Chacun pourra comparer ces chiffres avec l'évolution des salaires et des retraites !

Fait aggravant, si rien n'est fait, nous aurons à subir ce même principe, pour de nombreuses années.

Comment peut-on parler de développement durable en voulant maintenir à tout prix un système où les impôts évoluent régulièrement 2 ou 3 fois plus rapidement que les salaires et les retraites?

## APPARENCES DE SEDUCTION ET VERITE DE NOTRE PORTE MONNAIE

(suite)

Il serait temps que le raisonnable l'emporte et que la population soit consultée sur le sujet par référendum. A moins de nous considérer tous à nouveau comme des jouvenceaux inexpérimentés condamnés à attendre qu'on nous impose la façon dont nous entendons vivre demain et avec qui .....

**Henri Guibert – élu du Château d'Olonne  
– délégué de cette commune à la CCO -**



## Parole aux Associations

APCPO



Pourtant celle-ci a été élaborée en partenariat avec des élus et militants écologistes locaux et départementaux, en conformité au plan Natura 2000 et le développement durable. Elle a été reconnue conforme par le comité consultatif d'urbanisme de la Mairie.

Nous avons également essayé de faire valoir l'antériorité, étant donné que ces terrains avaient été achetés depuis 10, 20 30 ou 40 ans, c'est à dire bien avant la modification du POS de 2001. Et bien entendu aussi le fait que les gens s'acquittaient des taxes de séjour depuis des années, et qu'ils ont continué à payer, malgré l'interdiction pour certains, la mairie de son côté n'a pas refusé de les encaisser.

L'été 2003 passa nous étions sur nos terrains, en toute illégalité, mais avec une tolérance de la mairie tant qu'elle n'avait pas pris de décision.

L'été 2004 de retour sur nos terrains, la mairie n'a pas bougé.

En 2005 la mairie contre attaque, elle prend la décision lors du conseil municipal du 26 janvier, de renvoyer un deuxième courrier, similaire au premier.

## L'affaire des campings

L'apcpo, association des propriétaires campeurs privés d'Olonne sur mer, créée le 24 avril 2003, s'est constituée à partir du fait que la Mairie d'Olonne sur Mer modifie le POS, interdisant la pratique du camping sur toutes les zones ND, soit les zones naturelles, bien sûr sans avertir les personnes concernées. Des personnes implantées en zone NC,NCv, INAL, et même UC reçoivent ce même courrier. Ce n'est donc pas pour protéger uniquement les zones naturelles ou sensibles, c'est que la mairie ne veut plus voir aucune caravane sur tout le territoire.

Des propriétaires reçoivent un premier courrier de la mairie, envoyé en novembre 2002, les menaçant jusqu'à 300.000 euros d'amende, voire une peine d'emprisonnement. Les gens se regroupent pour se défendre et être plus forts ensemble, sinon individuellement ils tombaient les uns après les autres sous cette menace forte.

Dès le départ, l'association a rédigé une Charte, s'engageant par celle-ci à aménager les terrains, pour ceux qui ne l'avaient pas encore déjà fait, afin que ceux-ci soient totalement conformes, pour ce qui concerne les évacuations d'eaux usagées et déchets non pris en charge par la commune.

C'est avec cette charte que nous espérons négocier avec la mairie et maintenir l'autorisation de rester sur nos terrains, leur assurant ainsi que nous n'étions pas facteurs de pollution et de dégradation de l'environnement.

Mais la mairie ne s'est jamais engagée de son côté à signer cette charte, quitte à en modifier des clauses.





## Actualités au Pays des Olonnes

# APCPO

L'été 2005, tous les campeurs-caravaniers sont présents sur leurs terrains, la mairie procède à des contrôles effectués par la police municipale à l'insu des personnes.

Mars 2006, elle lance la procédure, en envoyant une trentaine de dossiers recensés à la DDE chargée de les examiner, puis de les transmettre ensuite au tribunal, pour que celui-ci convoque les propriétaires concernés.

En parallèle, la mairie suite à nos incessantes rencontres étudie le projet de trouver une solution pour nous regrouper dans une zone NCv, où le camping ne serait pas interdit, près des campings du Nid d'été, et du Moulin de la Salle, et du camp des gens du voyage, tous bien regroupés !!! Lors de notre dernière Assemblée Générale du printemps, la grande majorité des propriétaires sont contre le projet d'échange qu'étudie la mairie, pour trois raisons : Sur le plan technique cela ne tient pas debout, comment pourra-t-on regrouper près de 9 ha de terrains sur les 2,5 ha que la mairie essaie d'acheter ?

Comment la mairie ose faire une procédure pour envoyer les propriétaires au tribunal, en même temps qu'elle fait cette proposition ?

Mais la raison la plus profonde tient à l'état d'esprit des adhérents :

Ce sont des personnes qui ont acquis avec beaucoup de patience et d'efforts de petites parcelles en friche, des ronciers, ceci depuis 10, 20, 30 voir 40 ans, ont nettoyé et agrandi **au fur à mesure de** leurs économies pour installer « leur petit nid d'été », petit coin de paradis, lieu de retrouvailles de grandes familles : des parents âgés modestes retraités en majorité, leurs enfants, petits enfants et amis.

Ce sont des personnes qui ont privilégié leur liberté et leur indépendance quitte à avoir moins de confort, terrains sans eau et électricité. Ces personnes n'ont pas fait le choix d'aller s'entasser sur les grands terrains de camping, dans la promiscuité. Ils ont préféré être propriétaires et assumer les contraintes que cela comporte, à savoir entretenir soi-même son terrain à deux périodes de l'année, printemps et automne pour planter des haies, arbustes, couper le bois mort, tondre

l'herbe. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on peut dire que ces 9 ha de terrains constituent d'excellents coupe-feu qui ne coûtent rien à la commune. Si les gens sont expulsés, ils redeviendront très vite en friche, avec les risques de feu que cela comporte.

La mairie selon leurs dires, comptait au début plus de 350 terrains de campeurs, et avait peur que cela prolifère, surtout après les interdictions qui ont eu lieu à Brem.

L'APCPO compte 65 adhérents, chiffre qui a peu varié depuis le début, dont seulement 45 sont avec une caravane sur leur terrain, il n'y a donc pas eu de prolifération, il y a même des gens qui ont vendu leurs terrains, par peur de poursuite judiciaire.

Alors où est le problème, que craint la mairie ? Ça fait longtemps qu'elle aurait pu régler cette question, simplement en reconnaissant l'antériorité, puis en classant ces terrains en zone INAL, et en signant la Charte où nous nous engageons à respecter toutes les normes. Pourquoi faire compliqué, quand on peut faire simple !!!

Alors on peut se permettre de poser la question : pourquoi cet acharnement de la mairie, elle doit tenir à quelque chose fortement, ne serait-ce pas des enjeux immobiliers ?

Nous espérons nous tromper ! L'avenir nous le dira.

Si vous voulez en savoir plus, vous pouvez aller consulter :

- notre blog : <http://blogspirit.apcpo.com>
- notre site : <http://apcpo.monsite.wanadoo.fr>

**Danielle Girardeau et Daniel Bélier, APCPO**



# L'affaire des campings

(suite)

Depuis 2001, la Municipalité a exprimé la volonté de faire respecter la réglementation en matière de camping sur terrains privés, ( autrefois appelé « camping sauvage »), c'est à dire d'occupation illicite des sols, compte tenu du règlement du POS actuel, qui se résume à une interdiction à peu près systématique de stationnement des caravanes et auto-caravanes, quel que soit le zonage des parcelles concernées, et quelle que soit la durée de stationnement.

Après une première enquête (de type inventaire) en 2001, confirmée en été 2002, nous avons envoyé en novembre 2002, des courriers aux propriétaires leur rappelant cette interdiction et les risques encourus à ne pas la respecter. Rappelons que cet inventaire identifiait 135 parcelles et 244 installations.

Entre-temps, nous avons travaillé avec l'APCPO, association de défense des pratiquants créée à cette occasion, sur divers domaines et notamment une charte de comportement qui comportait des avancées en matière environnementale et particulièrement pour le ramassage des ordures ménagères.

Par ailleurs nous avons consulté des juristes sur la possibilité d'inclure dans notre règlement de POS un droit d'usage, non cessible, et réservé à ceux qui avaient acquis leurs parcelles avant l'interdiction. Leur conclusion était claire : les droits et interdictions sont attachés au sol, et non à celui qui le possède ou l'occupe.

Il n'est donc pas possible d'accorder une permission personnelle, ou provisoire, ou non transmissible, ou de faire dépendre ce droit d'une date d'acquisition (par exemple les achats antérieurs à l'interdiction au POS)

La municipalité a donc continué son action pour faire cesser cette occupation illicite. Nous avons fait dresser des Procès-Verbaux par la police municipale en 2003, 2004, 2005.

Le relevé de 2003 a provoqué l'envoi d'une nouvelle lettre aux pratiquants, leur rappelant l'interdiction et les risques encourus.

Le relevé de 2005 a fait l'objet d'une suite juridique, c'est à dire d'un dépôt de plainte, via la Direction Départementale de l'Équipement, auprès du Procureur de la République.

Voilà la situation avant cet été 2006.

## Le point de vue de la Mairie



Pour l'avenir, nous nourrissons beaucoup d'espoirs dans la création d'un espace de reclassement où les pratiquants pourraient être installés sur des terrains équipés à cet effet. Ce projet, que nous élaborerons avec l'APCPO, serait matérialisé dans notre prochain Plan Local d'Urbanisme.

Olonne, le 11 juillet 2006

Alain LE GAL, adjoint au Maire



***La position de l'OPO sur ce dossier, au-delà des arguments échangés que ce soit en termes de respects des lois, de droits d'usage reconnus tacitement par les diverses municipalités qui se sont succédées, l'intérêt collectif ou encore les risques de voir s'installer une jurisprudence qui pourrait se révéler dommageable dans l'avenir, il paraît nécessaire de revenir à une vision humaine et de rechercher un compromis acceptable pour tous. Encore une fois, le dialogue doit s'instaurer entre les élus et les citoyens.***

## Peut-on parler des Sables d'Olonne sans le situer dans son contexte historique ?

A l'origine, les textes évoquent la baronnie puis au début du 17<sup>ème</sup> siècle, le Comté des Olonnes. Le port des Sables d'Olonne n'apparaît nulle part ... Les sources retiennent tout au plus le havre d'Olonne. Dans leurs actes, les notaires se disent du Comté des Olonnes, les familles titulaires d'une charge, tels les Dupleix se disent "seul juge civil et criminel du Comté des Olonnes. Il en va de même pour toutes les autres charges recensées.

A la révolution de 1789, les paroisses disparaissent devant les communes. Pour la Chaume et le Château d'Olonne, problème, ces deux localités n'ont jamais dépendu de la paroisse d'Olonne. De part la volonté de Richelieu, le 9 novembre 1622, la chapelle des Sables va être desservie par une vicairie de la paroisse d'Olonne. Olonne et les Sables d'Olonne formeront ainsi un seul et même ensemble ecclésiastique. Quant à la Chaume, elle va être réunie aux Sables par un arrêt du roi le 5 août 1754.

La création de ces communes va étendre les liens de cet ensemble tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle. Pourtant dans l'ancien Comté des Olonnes, les Sables d'Olonne tire profit de son port, de sa situation naturelle et impose son hégémonie à ses voisines encore vouées à la domination d'une économie rurale. Il n'en demeure pas moins une certaine communauté de destin, de vie. Cette dynamique et puissance sablaises provoquent l'évolution des frontières paroissiales et communales. Ces transformations s'accompagnent souvent de frictions qui alimentent une certaine forme de chauvinisme, de nationalisme de clocher.

Quelques exemples permettent de mieux percevoir la nature de ces querelles dans lesquelles les Sables tirent avantageusement profit.

- Le 3 juin 1747, la ville des Sables va créer un "tarif" ou octroi, sorte de douane, de péage intérieur. Certains produits se voyaient taxés avant de pouvoir être introduits dans l'espace urbain des Sables. Pour stopper, interdire toute fraude, un mur sera édifié à l'emplacement du Boulevard Castelnau actuel.

- En 1771, la jeune commune du Château d'Olonne va considérer qu'au-delà de cette barrière commençait son territoire municipal. Fort de cet argument, elle va tenter de faire payer aux meuniers au-delà de cette limite des taxes ... Mais ceux-ci alimentaient la ville des Sables d'Olonne. Les sablais murmurent et vont se plaindre au département des prétentions castelolonnaises. Le département décide de fixer les limites entre les deux communes pour le plus grand profit des sablais. En effet, le prieuré des anciennes bénédictines (le centre culturel actuel) avec la ferme de Bel air et les dunes des moulins proches deviennent partie intégrante des Sables. Le territoire sablais restera en l'état jusqu'en 1835.

## Un peu d'histoire locale

### L'extension territoriale sablaise

A cette date, un différend va naître entre Olonne et les Sables. Le litige concerne un "trou" situé face à la Banque de France. Il s'agissait d'un creux naturel où les sablais déversaient leurs ordures ménagères. Olonne sur mer en réclamait la propriété. Le procès qui va suivre ressemble étrangement à un jugement de Salomon puisque les deux communes furent déclarées propriétaires en indivis à 50%.

Les litiges resurgissent en 1842. Le Conseil municipal sablais demande le 6 juillet 1842 de revoir les limites communales avec Olonne sur mer. Le gouvernement de la monarchie de Juillet qui finance les travaux du port donne satisfaction aux sablais. La loi du 5 août 1844 repousse les limites communales sablaises au chemin de ceinture actuel. Les Sables d'Olonne voit son espace croître vers l'extérieur aux dépens d'Olonne sur mer.

- Avec le Château d'Olonne, les limites vont être modifiées plus tardivement; à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. L'objet du litige, c'est la forêt domaniale de la Rudelière. Mal engagée, l'annexion échouera en 1883. Grâce au député radical Joseph Chailly, le 2<sup>ème</sup> essai sera plus fructueux puisque par la loi du 18 février 1910, la propriété de la forêt de la Rudelière revient à la ville des Sables d'Olonne. Le Conseil général de la Vendée donnait son accord pour inclure cette forêt dans le périmètre municipal sablais le 21 août 1913.

- La puissance économique sablaise, liée à la mer, a permis un agrandissement de l'espace communal aux dépens de ses voisins dominées par l'économie rurale traditionnelle. Pourtant ces querelles de voisinage, de clocher, ont pendant longtemps nourri un état d'esprit anti-sablais, anti-ville. S'exprime aussi la vieille rivalité ville-campagne, née au 18<sup>ème</sup> siècle, au pays des Olonnes et dont il reste aujourd'hui quelques séquelles.

Constant Friconneau

## Parole aux Associations

### Club PYRAMIDE "Côte de Lumière "



Peut-être vous souvenez-vous de « Pyramide », jeu qui passait tous les midis sur France 2, animé par Patrice Lafont avec Marie-Ange Nardi et Laurent Bromhead puis Claire Gautreau et Jérôme Tiechitt comme maîtres mots.

Bien que malheureusement disparu de nos écrans, ce jeu a connu un tel engouement qu'une multitude de clubs se sont ouverts dans chaque département français, en Belgique, en Suisse, même au Maroc et en Grèce, tous réunis autour d'une fédération.

Notre club « Côte de Lumière » est fédéré depuis avril 1998. Il connaît toujours le même succès. Une quarantaine de membres licenciés viennent jouer tous les lundis et mercredis après-midi.

Ce jeu est basé sur une bonne connaissance du français et une bonne culture générale mais il faut aussi de l'astuce et

de la vivacité d'esprit, puisqu'il faut faire deviner des mots à son partenaire au moyen de synonymes, de contraires, d'associations d'idée.

Les joueurs les plus « mordus » participent à de nombreux tournois homologués par la Fédération. En fin de saison, un classement des meilleurs joueurs et des meilleurs clubs est effectué, ainsi les qualifiés peuvent accéder à la finale individuelle ou celle des clubs.

Impossible de se lasser de ce jeu car il est sans cesse renouvelé, aucune routine mais toujours le plaisir d'apprendre davantage.

Françoise Kerverrec

Nous l'avions déjà évoqué lors de notre précédent numéro, des projets de modifications de la gestion des places de stationnement sont en cours d'élaboration. Que ce soit les options de concession et/ou l'élargissement des stationnements payants hors saison, ce problème nous intéresse tous car il touche l'accès au centre ville. Pour parfaire votre information, vous trouverez ci-après le texte d'une lettre adressée sur ce même sujet par l'AGSC en avril dernier, en sachant qu'en réponse, la Mairie persiste dans ses choix tout en garantissant la non-privatisation du patrimoine communal car elle n'optera que pour des délégations de service. En tout état de cause, l'OPO suivra attentivement ce dossier.

*Lettre remise au maire des Sables par la délégation de l'AGSC conduite par le président et de nos 3 élus, jeudi 20 avril 2006.*

### **Monsieur le Maire**

Dans la lettre des Sables N° 81 de mars-avril 2006 vous développez votre approche du stationnement aux Sables et vous indiquez en conclusion que le débat avec les Sablais et les Chaumois restera toujours ouvert concernant ce problème récurrent.

Au titre de la concertation, l'AGSC (l'Alternative de Gauche pour les Sables et la Chaume) vous remet ce jour plus de 2000 signatures d'une pétition présentée sous la forme d'un ticket de parking « détourné » disant NON à la privatisation des parkings aux Sables d'Olonne.

L'AGSC analyse autrement le problème du stationnement en le replaçant dans le cadre général du déplacement urbain dans l'agglomération des Olonnes et en cherchant une articulation optimale entre la saison touristique et la période hors saison. De plus, soucieuse de l'utilisation adéquate des finances publiques, elle refuse d'avaliser pour 30 ans une délégation de service public aux engagements non totalement définis mais déjà excessifs.

Compte tenu de ces éléments et de l'étude d'occupation que nous avons effectuée trois fois par jour pendant quinze jours consécutifs, dont une bonne part pendant les vacances de Pâques, nous prétendons que le projet de construction du parking Nicot tel qu'il est envisagé n'est pas raisonnable aussi bien financièrement qu'en termes d'aménagement et d'équipement.

En termes financiers

L'estimation avancée du coût de cet ouvrage est de 24 millions €. Or, on sait que le manque de places de stationnement n'est réel qu'au cœur de la saison touristique, soit environ 1 mois à 1 mois ½ par an. Le rapport que nous joignons non seulement confirme ce fait mais révèle de plus un taux d'occupation d'environ 20 % en moyenne.

L'entreprise privée qui doit investir à la place de la Ville n'a donc aucune chance d'avoir un retour sur investissement sans que la Municipalité lui donne en gestion les parkings existants tels que le cours Dupont, la place du Gaz, le quai Francqueville, ou à venir, tel que Bel Air, et lui transfère les parkings des Halles, du Centre et si possible des Atlantes.

En outre, fort justement, il y aurait une gratuité d'une heure pour ne pas pénaliser les commerçants du centre Ville, et un tarif très avantageux pour les travailleurs de ces quartiers (qui sont visiblement les principaux utilisateurs en semaine). De même, le manque à gagner devra être compensé et ce sont tous les Sablais qui par leurs impôts financeront une entreprise privée pour un service inutile car les 430 places actuelles du parking Nicot suffisent, hors période estivale.

## **Stationnement aux Sables d'Olonne :**

Le projet municipal



En termes d'aménagement et d'équipement :

Comme les élus de gauche l'ont dit lors du dernier Conseil Municipal, le parking Nicot, avec 1200 places, c'est trop ou trop peu. Trop pour 11 mois de l'année, et trop peu pour la pleine saison, car il ne résoudra en rien la sur-occupation de la Ville avec des voitures partout.

De plus ce projet ne prend pas en compte la demande nouvelle des habitants et des visiteurs : une Ville aérée, proprement aménagée, où il fait bon vivre et déambuler, à vélo ou à pied, pour les enfants comme pour les seniors ou les personnes à mobilité réduite, et en toute sécurité pour tous.

Comme nous l'avons déjà suggéré, la création de parkings tampons aux entrées de la Ville ou de l'agglomération, avec des navettes, pour la plus haute saison, soit par eau s'il s'agit de venir de Port Olonna, soit par route pour les autres lieux serait plus propice au développement harmonieux et durable de notre Ville.

Aujourd'hui, nous vous remettons 2084 tickets, signés par

- 55% de Sablais ;
- 22% d'habitants d'Olonne-sur-Mer ou du Château d'Olonne, communes membres de la même communauté ;
- 23% par des habitants de communes environnantes ou extérieures ;

ainsi que le constat d'occupation du parking Nicot du 5 avril au 19 avril 2006, auquel nous avons ajouté quelques réflexions de lecteurs « Ouest-France maville.com ».

Monsieur le Maire, nous vous demandons de prendre en compte la demande des Sablais et des Chaumois et de renoncer à la construction du parking Nicot telle que vous l'avez envisagée.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer nos salutations respectueuses.

Pour l'AGSC, Le Président



## « J'y suis, j'y reste » Mac Mahon

La lecture de différents articles de presse me conduit à ces quelques réflexions. Selon un député UMP de Charente Maritime, « Nous vivons dans une monarchie, le roi décide... ». Alors 1789 n'aurait rien changé et la monarchie serait toujours présente malgré deux siècles de combats incessants pour que triomphent la démocratie et les élections.

Avec l'Angleterre, la France possède la tradition politique la plus ancienne. Grâce à son expérience, la classe politique aurait dû vaincre définitivement l'ancien régime monarchique et son cortège de privilèges, de pouvoirs absolus ... Il n'en est rien. La tentation césarienne avec ses aspects monarchiques n'a jamais été écartée. Le passage de l'absolutisme politique au système parlementaire et démocratique n'a jamais réussi à détruire certaines habitudes et comportements hérités de la royauté. L'éducation civique et républicaine reste encore à faire en dépit de la généralisation de l'enseignement et des efforts de l'éducation nationale.

Deux exemples suffiront pour confirmer mes propos à l'échelon national et sur le plan local.

A l'échelon national, le mythe du sauveur, de l'homme providentiel a survécu à la monarchie absolue héritée de Louis XIV. En 1918 Clémenceau, Poincaré en 1928, en 1940 Pétain, De Gaulle en 1958, participent à cet état d'esprit. Avec le concours des médias (La presse écrite, les radios, les télévisions), certains hommes deviennent des vedettes, des surhommes. L'électeur ou l'électrice de base est touché dans son foyer, dans sa vie quotidienne. L'influence du leader politique charismatique atténue son esprit critique et la possibilité pour ses concurrents de se faire entendre.

Pour les députés, il suffit de se faire élire une première fois et ils bénéficient d'une rente de situation « Ad Vitam Aeternam ». Qui pouvait battre E. Herriot à Lyon? Qui pouvait l'emporter sur G. Deferre à Marseille? Qui pouvait rivaliser à Bordeaux avec J. Chaban-Delmas, le Duc d'Aquitaine? D'autres exemples moins célèbres abondent...

Il en sera ainsi tant que le système électoral ne limitera pas la durée et le nombre de mandats à exercer et que les gens voteront pour des hommes, non pour des idées. Que de travail en perspective pour le législateur?

A l'échelon local, il en est de même. On finit par s'attacher à son maire, à son conseiller général. Malgré la lassitude, les rancœurs ou la mauvaise humeur, les électeurs gardent leur confiance à l' élu sortant. Ils critiquent souvent son action mais n'aspirent pas au changement sauf si un scandale ne l'éclabousse ou n'affecte sa carrière politique.

Comme avant 1789, sous l'ancien régime la masse

## La tentation monarchique



tient à ses dirigeants et les garde dans leurs fonctions électives. Dans la pratique, les élus locaux conservent leurs mandats trois ou quatre fois. Les fonctions de maires et de conseillers généraux restent entre les mêmes mains de 20 à 40 ans surtout s'il s'agit d'un milieu rural.

La France est depuis 1848 une République. Elle vote depuis plus de deux siècles. Pourtant les traces de la monarchie n'ont pas totalement disparu (Hérédité, permanence de certaines familles à des postes électifs). Il en résulte l'existence et le développement d'une couche de professionnels de la politique. Ils ont tiré et tirent le meilleur parti des institutions en place; ils profitent de la passivité du corps électoral peu désireux de prendre en mains son destin.

Dans une République, l'alternance est indispensable.



Mais dans notre régime, il faut commencer par lutter contre l'absentéisme et l'esprit de clan, de parti... Ce n'est pas une mince affaire

*Claude GARANDEAU*